GRAND CHARMONT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026 PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2026

Date de la convocation : 10/11/2026 **Date de la séance :** 16/11/2026 **Présidence de séance :** **Aurélie DZIERZYNSKI, Maire** **Secrétaire de séance :** Bisma SENOUCI	**Membres présents :** MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN (jusqu'à 19h55), Céline GROS, Julie GUILLEMET
Membres en exercice : 29 **Membres présents : 22** **Membres représentés : 4** **Membres absents excusés : 1** **Membres absents non excusés : 2** **Votants : 26**	**Membres représentés :** Mme Martine BATT donne pouvoir à Mme Zahia MOUADJI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Pinar KESER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Daniel BOURQUIN donne pouvoir à M. Alain MOREL (à partir de 19h55) Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS
	Membres absents excusés : Mme Yasmina TABECHE **Membres absents non excusés :** M. Fouad EL HAMINE M. Anass BENJAMAA

DÉLIBÉRATION N° 67/2026	OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2026
VOTE : UNANIMITÉ **POUR : 26** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	***Délibéré :*** le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2026.

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N°68/2026	Objet : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour un achat groupé d'énergies
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : • de valider le principe de la mise en place d'un dispositif d'achat groupé d'énergie (électricité et/ou gaz) à destination des habitants du territoire, dispositif sans coût ni engagement financier pour la collectivité ; • d'autoriser le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, afin de sélectionner la société ou l'organisme qui assurera la conception et la mise en œuvre du dispositif ; • d'autoriser Madame le Maire, à prendre toute décision quant à la définition du cahier des charges, aux conditions de publicité, a l'analyse des candidatures et des offres et, plus généralement, de signer tout acte relatif à la conduite de la procédure de sélection ; • d'autoriser la signature, à l'issue de la consultation, d'une convention de partenariat avec la société ou l'organisme retenu, ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de cette convention ; • de préciser que la commune aura la faculté, le dispositif étant sélectionné, de recourir ou non à ce groupement d'achats pour le proposer à ses administrés, la commune conservant le choix du ou des types d'offres retenus (électricité, gaz ou toute combinaison de ces offres) ; • d'autoriser, le cas échéant, la mise à disposition de locaux communaux pour permettre à la structure retenue d'y organiser une réunion d'information du grand public et/ou de tenir des permanences d'accueil • de relayer l'information auprès de la population via les supports d'information de la commune de Grand-Charmont (réseaux sociaux, affiches, bulletins municipaux, site internet notamment).

DÉLIBÉRATION N° 69/2026	OBJET : Désignation d'un correspondant « frelon à pattes jaunes »
VOTE : UNANIMITE POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. Ghislain GALLIOT en tant que référent « frelon à pattes jaunes »

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 70/2026	OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la fédération La Caponnière
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal décide à l'unanimité : • De désigner les représentants suivants du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la fédération La Caponnière : o Monsieur Charles MONA en tant que représentant titulaire o Monsieur Christophe CHARLES en tant que représentant suppléant. • D'apporter un soutien financier de 100 € à la fédération La Caponnière par l'intermédiaire de l'attribution et du versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement, les crédits nécessaires étant prévus au budget de la Ville au compte 65748.

DÉLIBÉRATION N° 71/2026	OBJET : Création d'un conseil municipal des enfants et des jeunes
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal décide à l'unanimité : • D'approuver le principe de création d'un conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ) de Grand-Charmont ; • De valider le principe d'une composition de 20 membres maximum, répartis en deux collèges d'âge : 9 à 11 ans et 12 à 17 ans ; • De retenir le principe d'un mandat de deux années ; • D'autoriser le lancement d'une démarche de mobilisation et d'appel à candidatures auprès des jeunes de la commune ; • De confier à Mesdames Nadia LAKHDER, adjointe déléguée à l'éducation populaire et à la jeunesse, et Majda CHETTAT BENATTABOU, adjointe déléguée à l'éducation, avec l'appui des services municipaux, la mise en œuvre et l'accompagnement de cette instance ; • De prévoir l'élaboration d'une charte de fonctionnement précisant les modalités de désignation, les engagements des jeunes membres et les conditions d'organisation des travaux.

DÉLIBÉRATION N° 72/2026	OBJET : Renouvellement du conseil des sages
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal décide à l'unanimité : • D'approuver le principe du renouvellement du conseil des sages de Grand-Charmont conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux comités consultatifs, et pour toute la durée du mandat en cours ; • D'acter la composition du conseil des sages à 12 membres maximum et selon les critères définis précédemment ; • De valider le lancement d'un appel à candidatures auprès des habitants de la commune ; • De désigner Madame Zahia MOUADJI, conseillère déléguée à l'inclusion et à l'intergénérationnel, en tant que présidente du conseil des sages et référente chargée d'assurer le lien avec la municipalité • De permettre la mise en place du nouveau conseil des sages à l'issue de la phase d'appel à candidatures et de sélection de ses membres.

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 73/2026	OBJET : Création de comités consultatifs
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal décide • D'approuver la création de 4 comités consultatifs conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour toute la durée du mandat en cours ; • D'acter la composition de ces comités consultatifs à 15 membres maximum par comité dont 5 membres élus issus du conseil municipal (dont 3 du groupe majoritaire « Grand-Charmont une vision claire un avenir commun », 1 du groupe minoritaire « une dynamique pour Grand-Charmont » et 1 du groupe minoritaire « Tournons la page »), 10 membres extérieurs sélectionnés par appel à candidature auprès des citoyens charmontais de la société civile et des représentants des associations locales et selon les critères définis précédemment ; • D'approuver la désignation des présidences et des membres élus au sein de chaque comité ; • De valider le lancement d'un appel à candidatures auprès des habitants de la commune et des associations locales ; • De permettre la mise en place de ces 4 comités consultatifs à l'issue de la phase d'appel à candidatures et de sélection de leurs membres extérieurs.

DÉLIBÉRATION N° 74/2026	OBJET : Tarification 2027 des services municipaux
VOTE : UNANIMITE POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal approuve la tarification 2027 des services municipaux

DÉLIBÉRATION N° 75/2026	OBJET : Avenant au bail avec Bâtifranc pour la maison de santé
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal décide • D'approuver l'avenant n°2 au bail civil en l'état futur d'achèvement conclu en date du 7 Février 2018 entre la société Batifranc et la Ville de Grand-Charmont, et portant modification du fait de l'ajout d'un surloyer ; • D'acter que le montant du surloyer annuel se porte à la somme de 7 270 € H.T. applicable à compter du 1er octobre 2026 jusqu'au terme du bail, soit jusqu'au 25 novembre 2038 ; • D'autoriser Madame le Maire à intervenir à tous les stades de la procédure et à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 76/2026	OBJET : Modification du tableau des effectifs
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs tel que présenté en séance

DÉLIBÉRATION N° 77/2026	OBJET : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion du Doubs
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion du Doubs

DÉLIBÉRATION N° 78/2026	OBJET : Révision de la subvention de fonctionnement 2026 au centre social des Francas
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal approuve à l'unanimité le réajustement de la subvention accordée au centre social des Francas au titre de l'année 2026. La subvention initialement attribuée à hauteur de 203 000 € est ainsi réévaluée à 192 125 €, soit une diminution de 10 875 €, correspondant au réajustement de la participation municipale au titre du projet jeunesse.

DÉLIBÉRATION N° 79/2026	OBJET : Adhésion au dispositif « territoires d'enfance » proposé par UNICEF France
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	***Délibéré :*** le conseil municipal décide • De confirmer la volonté de la commune de Grand-Charmont de poursuivre son partenariat avec UNICEF France ; • D'approuver le principe d'une adhésion au réseau « Territoires d'enfance » ; • De s'engager à respecter les principes de la convention internationale des droits de l'enfant et les engagements inscrits dans la charte du dispositif ; • D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la charte « Territoires d'enfance » et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat ; • De prévoir le règlement de la cotisation annuelle éventuellement due dans le cadre de ce dispositif, selon les conditions financières communiquées par l'UNICEF

GRAND CHARMONT

DÉLIBÉRATION N° 80/2026	OBJET : Destination des coupes de bois 2027
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal approuve la destination des coupes de bois pour l'exercice 2027 tel que présentée en séance

DÉLIBÉRATION N° 81/2026	OBJET : Constitution d'une servitude de passage pour un réseau d'assainissement – Rue des Prés
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	*Délibéré :* le conseil municipal approuve la constitution d'une servitude de passage pour un réseau d'assainissement, rue des Prés.

DÉLIBÉRATION N° 82/2026	OBJET : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de PMA
Information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	*Délibéré :* le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)